Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260113-01_2026_08-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Saint-M'Hervé

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 16/01/2026
Et
Publication ou notification du : 16/01/2026

L'an 2026, le 12 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-M'Hervé s'est réuni à la Salle Saint-Éloi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRUN Élisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/01/2026.

Présents : Mme BRUN Élisabeth, Maire, Mmes : COURTAIS Nolwenn, D'HOOGHE Stéphanie, DINOMAIS Émilie, LEBLANC Morgane, PÉNIGUEL Sonia, MM : BORDIER Antoine, CHAUVIN Samuel, CORNÉE Alain, GALLON Victor, HÉNO Vincent,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. COUQ Yann à M. HÉNO Vincent, Mme DROUYÉ Lucie à Mme D'HOOGHE Stéphanie, M. MOREL Henri à Mme BRUN Élisabeth, Mme PANNETIER Valérie à Mme LEBLANC Morgane

A été nommé(e) secrétaire : Mme COURTAIS Nolwenn

01/2026-08 – Subvention de fonctionnement CLSH budget prévisionnel

Madame le Maire présente à l'assemblée ce qui suit :

Le 12 janvier 2026, le conseil municipal a accepté de renouveler une convention avec la Fédération Départementale Familles Rurales d'Ille-et-Vilaine et l'association Familles Rurales de ST-M'HERVE pour maintenir l'activité du centre de loisirs à ST-M'HERVE.

Cette convention tripartite a pour objet la gestion et l'animation du service enfance/jeunesse sur la commune de ST-M'HERVE, tous les mercredis et pendant toutes les vacances scolaires à partir du 1er janvier 2026 et ce pour une durée de 1 an.

Conformément aux dispositions définies à l'article 5 de la présente convention tripartite, la commune s'engage à verser fin février 2026 un premier acompte (12 737.33 €) à la Fédération Départementale de Familles Rurales d'Ille-et-Vilaine.

Madame le Maire demande donc à l'assemblée l'autorisation pour :

- Inscrire une ligne budgétaire prévisionnelle à l'article 6574 avant le vote du budget primitif 2026 ;
- Verser les acomptes correspondant à 30% du montant prévisionnel de la subvention d'équilibre fixée à 12 737.33 € (42 457.76 € au total).

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213503006-20260113-01_2026_08-DE

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le versement des acomptes de la subvention d'équilibre, avant le vote du budget primitif 2026, au profit de la Fédération Départementale Familles Rurales d'Ille-et-Vilaine selon les modalités définies dans la convention tripartite qu'elle a signée avec la commune et l'association Familles Rurales de ST-M'HERVE ;
- Prévoit l'inscription d'une ligne budgétaire d'un montant de 42 457.76 € sur le budget principal de 2026 à l'article 6574 ;
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions portant sur son application.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/01/2026
Le Maire
Élisabeth BRUN

Secrétaire de séance
Mme COURTAIS Nolwenn